

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 avril 2014**

- Séance ouverte à 20 h -

Etaient présents :

**Monsieur Jérôme SOURSAC - Maire
Monsieur Christian POZZA – 2^{ème} Adjoint
Madame Anne MARTINEZ – 3^{ème} Adjoint
Monsieur François GUILLE – 4^{ème} Adjoint
Monsieur Nicolas VERDIER
Madame Gaëlle LAFARGUE
Monsieur Sébastien ABADIE
Madame Morgane MAUREL
Madame Sylvie MAZET
Monsieur Christophe ESTUBE
Madame Vanessa GROSSEAU
Madame Joëlle DE BARALLE
Monsieur Franck VALETTE
Madame Elisabeth CHEVALLIER**

Monsieur ABADIE est élu secrétaire de séance.

Absent excusé : Monsieur Bernard JULLIE – 1^{er} Adjoint

Monsieur JULLIE donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour tout vote lors de la séance.

Monsieur Nicolas VERDIER absent en début de séance arrive à 20 h 31.

Monsieur le Maire propose de signer le compte rendu de la séance du 11/04/2014 que chaque élu a reçu par mail et approuvé.

Délibération : vote des 4 taxes : Monsieur le Maire prend la parole et explique que lors de la dernière séance du conseil municipal il avait été prévu de prendre à la charge de la commune une partie de la dépense occasionnée par l'intégration à la CCTGV. Il est donc proposé de diminuer les 4 taxes (habitation, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti) et CFE. Après accord de la trésorière, et afin de ne pas mettre les comptes de la collectivité en péril, les taux retenus seront les suivants :

- Taxe d'habitation 23.32 % au lieu de 24.99 %
- Taxe foncière (bâti) 11.94 % au lieu de 13.93 %
- Taxe foncière (non bâti) 90.34 % au lieu de 102.98 %
- CFE 21.84 % au lieu de 24.27 %.

Vote : POUR : 13, plus le pouvoir = 14.

Les fabasiens seront informés de cette décision.

Suite à l'intégration à la CCTGV, Il faut savoir que la collectivité prend à sa charge 49 % et les habitants de la commune auront 51 % de cette dépense à supporter.

Pour info : Monsieur le Maire explique qu'en 2015, la CCTGV instruira les permis de construire.

Vote POUR : 13, plus le pouvoir = 14, pour la diminution des 4 taxes.

Délibération : participation transport scolaire : Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'il convient de délibérer sur la participation de la commune aux frais de transport scolaire pour l'année 2014/2015, et propose de renouveler la gratuité pour les familles domiciliées sur la commune et de prendre en charge la totalité de la participation. ; Soit environ 5100 € /an.

Il rappelle ce qui a été vu lors de la dernière séance, à savoir, que des parents préféreraient emmener leur enfant au collège plutôt que de profiter de ce service gratuit.

Suite à un entretien téléphonique avec les services du conseil général, et après avoir argumenté sur le service rendu, à savoir, le temps que passe un enfant dans les transports pour se rendre au collège ou rentrer chez lui le soir, (1 heure en moyenne matin et soir), les services de l'état acquiescent et reconnaissent. Il est prévu de revoir et modifier les parcours, ce qui fait qu'un enfant de Fabas mettra ¼ d'heure pour se rendre au collège à Labastide Saint Pierre au lieu d'une heure actuellement. Afin de débattre de ce problème, une rencontre aura lieu le 07/05 avec les services compétents.

Monsieur le Maire propose de renouveler la gratuité pour les familles et la prise en charge à 100 % par la commune.

Vote : POUR 13, plus le pouvoir = 14, pour la prise en charge en totalité des frais de transport scolaire.

Délibération : subvention dératissage : Monsieur Le Maire rappelle aux élus la campagne de dératissage qui se pratique tous les ans, et à laquelle la commune participe. Une subvention de l'ordre de 100 € est octroyée à la commune.

Monsieur le Maire demande de passer au vote.

Vote : POUR 13, plus le pouvoir = 14, pour solliciter la subvention qui se rapporte à cette opération de dératissage pour l'année 2014.

Délibération : Travaux en régie : Monsieur le Maire explique aux élus que l'ensemble des dépenses afférentes à un programme est systématiquement imputé en section de fonctionnement. Néanmoins, en fin d'année ou à la clôture du programme, à l'appui d'un état récapitulatif détaillé, nous pouvons émettre un mandat au compte 21 ou 23 concerné et un titre au compte 722, ces dépenses en régie sont éligibles au FCTVA.

Vote : POUR 13, plus le pouvoir = 14, pour affecter ces dépenses en fin d'exercice en investissement.

Vote du budget M49 (Assainissement) : Monsieur le Maire commence en informant les membres présents que les chiffres ont été validés par la trésorière de Grisolles, et rajoute que le budget doit être équilibré, il faut donc compenser les recettes par des dépenses (qui n'auront peut-être pas lieu sur l'exercice en cours). Il est toléré des dépenses imprévues à hauteur de 7.50 %. Un dialogue s'instaure et diverses questions sont posées.

Monsieur le Maire propose de passer au vote : POUR : 13, plus le pouvoir = 14.

Vote du budget M14 (communal) : Monsieur le Maire évoque les subventions allouées à certaines associations et explique qu'ayant un intérêt dans une des associations (trésorier à l'ACCA) il ne prendra pas part au vote.

Un point est fait sur les différentes subventions.

Madame DE BARALLE demande s'il est encore possible de rajouter une subvention. Monsieur le Maire répond que pour cette année il est trop tard.

Monsieur VERDIER prend part à la réunion il est 20 h 31.

Une subvention est prévue pour le PACT ARIM, étant donné que la CCTGV subventionne déjà cet organisme, il faudra se renseigner afin d'éviter un doublon.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

POUR : 13, plus le pouvoir = 14 (Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote).

Un dialogue s'instaure autour du budget M14 et plusieurs questions sont posées.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

POUR à l'unanimité, plus le pouvoir.

DIVERS :

Pour Info : Monsieur le maire informe les élus, que la commune a une affaire en cours au Tribunal Administratif, et relate les faits. Comme aucun nom de famille n'est cité, le huis clos n'est pas demandé. Il en résulte que la commune devra verser à cette famille 2 000 € de frais de dédommagement et 960 € de frais d'avocat. De plus, la commune devra réaliser les travaux relatifs à l'évacuation des eaux pluviales qui se déversent dans ce fossé privé. Le devis demandé à l'époque était d'un montant de 3300 €.

Monsieur le Maire évoque un souci concernant l'écoulement des eaux pluviales de certaines maisons dans le tout à l'égout, ce qui va user prématurément la station de traitement des eaux si rien n'est fait. Il sera peut-être prévu un contrôle par fumée envoyé dans les canalisations.

Monsieur VALETTE demande à combien vont se chiffrer les travaux. Monsieur le maire répond que cela sera de l'ordre de 1 000 € environ. Un dialogue s'instaure et Monsieur POZZA relate l'historique de cette affaire.

Monsieur le Maire informe les élus, que lors d'une réunion qui a eu lieu à la préfecture, il a été informé de la mise en place d'un nouveau mode de paiement en ligne « TIPI ». Les petites communes pourront y adhérer, et pour cela il faut avoir un site internet. Des renseignements seront pris auprès de la trésorière.

Monsieur le Maire fait part aux élus d'un dossier reçu en mairie par le président d'une future association de football fabasienne. Un point est fait sur tous les aménagements du terrain, qui dans l'état actuel ne peut recevoir personne, ce dernier étant en mauvais état. Il est proposé de rencontrer le Président de cette nouvelle association pour discuter des futurs projets.

Madame DE BARALLE prend la parole au nom de l'association « cadre de vie » qui s'oppose depuis toujours à l'implantation d'une future usine à goudron, sur la commune de CANALS.
Les nouveaux élus demandent plus d'explication, Madame DE BARALLE relate les faits.

Madame DE BARALLE demande, que ce point soit porté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, car il est demandé aux communes de se positionner et émettre un avis consultatif sous la forme d'une délibération. Ce point sera revu.

Pour info : Une réunion de travail aura lieu prochainement.

Il faudra prévoir de mettre au point les permanences en mairie (jour et heure), le site internet à mettre en place, l'organisation de la location de la salle des fêtes (visites et remise de clefs par des élus),

Monsieur POZZA explique que le contact avec les employés communaux s'est bien passé.

Aucun point sur les diverses réunions ne sera fait, actuellement il est porté à l'ordre du jour : le vote des nouveaux présidents et la mise en place des membres des bureaux.

La tonte des fossés se fera 4 fois par an.

La CCTGV commencera l'entretien des fossés 1^{ère} quinzaine de mai.

Prévisions des travaux de voirie 2014 : une partie de la route du grand chêne et route de Pa Signat.

EUROVIA devra intervenir sur la commune car les travaux de voirie réalisés en 2013 sont à refaire.

Chemin du Riounet, les trous seront rebouchés avec du point à temps, les piquets en place servent pour la desserte en électricité

Pour info : Dans le courant de l'année 2014, il faudra mettre en place un budget annexe lotissement, sinon nous ne pourrions pas récupérer la TVA lors de la vente des autres terrains communaux.

Petit rappel, en ce qui concerne la vente du premier terrain communal, la TVA était de 10 000 € et ne sera pas récupérée.

Réunion commission urbanisme avec URBADOC le 12/05/2014 à 14 h 30, petit rappel sur le PLU.

Monsieur VALETTE demande s'il serait possible d'aménager un point d'eau et des toilettes à proximité du terrain de pétanque, Monsieur le Maire informe que le point d'eau y est déjà.

Mme MAZET demande s'il serait possible de mettre en place des panneaux à l'aire de jeux près de la mairie. Monsieur POZZA répond qu'il y avait des panneaux indiquant « jeux sous la surveillance des parents » mis en place dès l'aménagement des jeux.

La séance est levée à 21 h 30